DÉPARTEMENT N°23-2013

LOZÈRE

### MAIRIE DE MARCHASTEL

## ARRONDISSEMENT

Mende

CANTON Nasbinals

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

du 29/10/2013

## **Nombre**

de conseillers en exercice	9
de présents	9
de votants	9

L'an deux mille treize et le vingt-neuf octobre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de MARCHASTEL, étant réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Eric MALHERBE.

Étaient présents :

Mr. Roger BRUN, Mr Bernard CRUEIZE, Mme Sylvie CRUEIZE, Mr Guy ENSUQUE, Eric MALHERBE, Mlle

Denise ROUEL, Mr Jacques THIOT, Urbain VIGIER

Absents:

Monsieur Robert RAYNAL

**Objet** 

Travaux d'électrification : Régularisation versement fonds de concours Il est procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général de Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. Guy ENSUQUE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Vu le code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5212-26,

Vu les dispositions du décret n°2007-450 du 25 mars 2007 et sa rubrique 76 afférente aux fonds de concours,

Vu les statuts du syndicat départemental d'électrification et d'équipement de la lozère,

Monsieur le Maire expose :

Les travaux d'électrification désignés ci-après étant achevés, l'entreprise chargée de leur réalisation a adressé son décompte au SDEE pour un montant supérieur à l'estimation réalisée.

**NOTA-** Le Maire certifie que la convocation du Conseil avait été faite le 24/10/2013

Pour extrait conforme au registre Fait à MARCHASTEL le 29/10/2013 Le Maire Le fonds de concours sollicité auprès de notre commune est donc revu en conséquence. D'un montant initial de 25476.17 € il s'établit désormais selon le plan de financement suivant :

Dépenses TTC		Recettes TTC	
Nature des travaux	Montant	Financement	Montant
		Participation du SDEE	75881.31
Enfouissement Bourg y compris le génie civil	106015.33 €	Fonds de concours de la commune (15% du montant H.T. des Travaux du câblage + 50% du montant HT des travaux du génie civil	30134.02
Total	106015.33 €	Total	106015.33 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Adopte la proposition de Monsieur le Maire,
- S'engage à verser au SDEE le fonds de concours en une seule fois
- Décide d'amortir, sur un seul exercice, la subvention d'équipement dont les crédits seront inscrits à l'article 2041582.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits. Au registre sont les signatures des membres présents

Acte rendu exécutoire, après dépôt ou transmission en Préfecture le 29/10/2013 et publication ou notification le 29/10/2013